

Comité Technique Local du 14 avril 2022

Déclaration liminaire de vos représentants FO DGFIP 34

Madame la Présidente,

Lors du dernier CTL nous vous alertions sur la situation déplorable née d'un NRP mené aux pas de charge sans le moindre égard pour les agents.

Force est de constater que la situation perdure, la sinistrose et la démotivation vont croissantes face aux désordres.

Vous pouvez le nier Mais FO DGFIP 34 pour illustrer ses propos vous fera remarquer que l'objectif national de 90 % de restitution des comptes de gestion sur chiffres au 15 mars est raté dans l'Hérault, avec une moyenne départementale très en deçà, avec des différences notables d'un SGC à l'autre.

Il ne nous aura pas échappé que les « petits » SGC s'en sortent mieux et les résultats peuvent être corrélés avec le niveau de situation dégradée.

La campagne d'impôt sur le revenu démarre avec un premier couac sur les déclarations pré-remplies, mais surtout elle va être menée pour certains SIP dans une ambiance délétère et avec une charge de travail conséquente.

La campagne de notation aura à bien des égards révélé l'incompréhension entre les encadrants pris dans des exigences de résultats et des agents confrontés à la réalité cruelle des sous-effectifs, des restructurations où la perte des connaissances métier achève de mettre à mal ce qui fonctionnait encore.

Comme si de rien, tout à votre frénésie de regroupement-concentration, et comme la DGFIP ne tire aucun enseignement de la cacophonie ambiante, vous portez à l'ordre du jour la fusion des SPF de Montpellier, première étape d'une suppression programmée.

Et la démétropolisation de continuer avec le transfert dans le Puy-de-dôme, à RIOM de la paye des agents de la DGFIP prévu à compter du 1^{er} janvier 2023 et de la justice pour la Cour d'appel de Nîmes et Montpellier dans le Doubs, à Besançon au 1^{er} octobre 2022, jusqu'alors gérées par le service Liaison rémunération de Montpellier.

Nous pouvons parler de violence sociale, quand on s'ingénie à insécuriser l'ensemble des agents de la DGFIP sur le devenir de leur mission et le maintien de leur structure.

Les agents réprouvent massivement les orientations prises par la DGFIP depuis des années. L'opération de calino-thérapie menée à travers l'opération de l'amélioration du cadre de vie au travail, dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens 2020-2022, ne satisfera pas le collectif.

Ce qui aurait du sens ,ce serait une augmentation des moyens tant humains que matériels pour effectuer leurs missions dans des conditions décentes.

Ce qui aurait du sens pour tous, c'est bien évidemment une augmentation du point d'indice substantiellement érodé depuis 20 ans et tout particulièrement une période où l'économie renoue avec l'inflation.

Ce qui aurait eu du sens c'est le versement directement sur la fiche de salaire des 100 € alloués par agent pour l'amélioration de la vie au travail.

Ce qui aurait eu du sens c'est une refonte de la grille indiciaire alors que les premiers grades des catégories B et C sont régulièrement rattrapés par le SMIC.

CGT et Solidaires ont également lu une liminaire. La Présidente a donc fait une réponse à l'ensemble des liminaires.

Onze points étaient à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du CTL du 18 janvier 2022 (pour avis).
- 2 – Transfert des taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive (pour avis).
- 3 – Fusion des Services de Publicité Foncière (pour avis).
- 4 – Campagne déclarative 2022 (pour information).
- 5 – Harmonisation des horaires d'ouverture des services au public (pour avis).
- 6 – Point sur les recrutements spécifiques (pour information).
- 7 – Bilan de la formation 2021 et plan de formation 2022
 - 7-1 Bilan de la formation professionnelle 2021 (pour information).
 - 7-2 Plan de la formation 2022 (pour avis).
- 8 – Budget exécuté en 2021 et Budget prévisionnel 2022 de la DDFIP (pour information).
- 9 – Travaux du plan de relance en site occupé (pour information).
- 10 - Bilan à mi-parcours du plan DGFIP 2020-2022 pour l'égalité professionnelle
- 11 – Fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (accord majoritaire informel)
- 12 - Questions diverses

En préambule, la CGT et FO ont demandé que le point 11, l'amélioration du cadre de vie au travail des agents soit évoqué en premier compte tenu de l'ordre du jour chargé et de l'importance et l'enjeu du sujet. L'administration a bien voulu le porter en second point, le premier étant un simple vote du PV.

Point 1 : Approbation du PV du CTL du 18 janvier 2022

FO était la seule organisation syndicale présente à la deuxième convocation au CTL emploi après un premier boycott. En conséquence FO DGFIP 34 a voté pour son approbation quand la CGT et Solidaires se sont logiquement abstenus.

Point 11: Fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (accord majoritaire informel)

Initialement, 379 projets avaient été proposés par les agents. 59 projets ont été identifiés et retenus lors des deux groupes de travail précédant ce CTL. Il s'agit principalement d'espaces de convivialité et de kit d'embellissement. La totalité des crédits alloués sera utilisée. L'ensemble des OS a donné son accord informel sur les sommes à engager.

Tu trouveras le détail des opérations retenues sur le site FO DGFIP34 avec faisant CTRL et en cliquant avec le lien suivant . [Amélioration des conditions de vie au travail](#)

FO et la CGT ont demandé un point d'étape régulier et une restitution sur chaque site de l'utilisation des crédits.

Comme précisé dans la liminaire pour FO DGFIP, plus que des plantes vertes, c'est une rémunération que réclament les agents, ces fonds ne s'inscrivent que dans le plan de moyens 2020/2022 à la DGFIP.

Point 2 : Transfert des taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive (pour avis).

La liquidation de ces taxes actuellement effectuée par la DDTM34 est transférée à compter des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 vers les services fonciers de la DDFIP et s'intégrera aux procédures de gestion de déclaration et de relance en matière foncière dans le cadre du projet Gérer Mes Biens Immobiliers(GMBI).Compte tenu du délai entre le dépôt d'une demande et l'achèvement des travaux, la montée en charge sera progressive. 4 emplois seront transférés pour exécuter cette nouvelle mission foncière, un chargé de mission à la préfiguration le 01/09/22, dans la Division des Particuliers, puis un le 01/09/23 et deux le 01/09/24.

Le recouvrement de ces taxes sera toujours assuré par la DDFIP du Tarn- service Recettes Non Fiscales. La CGT, solidaires et FO ont voté contre. La CFTC pour.

Point 3 : Fusion des Services de Publicité Foncière (pour avis).

La fusion juridique et la fusion des bases des deux SPF de Montpellier doit intervenir le 12/09/22 . De 63 emplois implantés actuellement, le SPFE Montpellier 2 (structure fusionnée) comprendra 61 emplois. Pour que cette fusion puisse avoir lieu le délai de publication des deux SPF doit être identique, ce qui met une pression sur les personnels.

Au regard de la frénésie permanente de regroupements, fusions, transferts de services dans et hors département, vos représentants FO ont interpellé la Direction sur la règle nationale d'un SPF par Département.

La Directrice par intérim a indiqué que Béziers ne serait pas fusionné du fait de la pression immobilière sur les deux secteurs, mais elle n'a pas balayé pour autant cette possibilité. Elle a toutefois convenu, que de son point de vue, le maintien de deux sites dont l'un serait une antenne aurait du sens.

L'ensemble des OS s'étant prononcé contre cette fusion, ce point sera représenté en 2 ème convocation.

Point 4 : Campagne déclarative 2022 (pour information).

Le canal téléphonique et e-contact sont privilégiés. Dans les SIP, l'accueil sera organisé selon les modalités habituelles : accueil physique généraliste et sur RDV ouverts le matin, après-midi réservé aux seuls RDV téléphoniques. Le dispositif de renfort national est reconduit (N°unique porté sur les déclarations) ainsi que le dispositif départemental « convivance » qui permet de transmettre aux différents SIP de rattachement des listes permettant le rappel des usagers dans les 48H.

26 étudiants du DJCE seront répartis sur trois sites du 16/05 au 25/05 inclus, 9 pour le SIP Mosson, 9 pour le site du Millénaire et 8 sur le site de Montmorency qui assureront les accueils sur RDV téléphonique et le traitement des listes « convivance » des SIP Littoral, Coeur d'Hérault et Est Hérault.

Les animateurs des France services seront formés sur l'accompagnement de l'utilisateur sur le numérique et des permanences sous forme de demi-journées seront assurées par les agents en mai.

Point 5 : Harmonisation des horaires d'ouverture des services au public (pour avis).

Tous les sites du Département ont vocation à entrer dans le nouveau dispositif harmonisé, à savoir : ouverture au public de 8H30 à 12H15 et sur RDV téléphonique de 13H30 à 16H.

La mise en place de ces nouveaux horaires sont :

-19/04/22 pour le SIP Coeur d'Hérault-site de Lodève- site de Bédarieux, Ouest Hérault-site de St Pons.

-01/06/22 pour le SGC Métropole(Montpellier) et le SGC Coeur d'Hérault, la Paierie Départementale(Montpellier).

-01/09/22 pour le SGC Ouest Hérault-site de Lamalou.

Les SIE Coeur d'Hérault Littoral-site de Pezenas et site de Sète et la Direction-site de Montmorency, ont déjà ces horaires d'ouverture.

La trésorerie hospitalière Est Hérault n'est pas concernée car étant située dans les locaux de l'hôpital, les horaires d'ouverture nécessitent une plage d'accueil sur la journée.

Solidaires et CFTC ont voté pour, FO et CGT se sont abstenus. Pour vos représentants si l'harmonisation des horaires ont du sens, elle ne doit pas déboucher sur des contraintes horaires pour les personnels, or pour certains sites les horaires mordent sur la plage fixe.

Point 6: Point sur les recrutements spécifiques (pour information).

La loi 2019-828 du 06/08/19 de transformation de la fonction publique a élargi le recrutement à des agents sous contrat étant précisé que les contractuels recrutés pour occuper un emploi permanent ne peuvent l'être qu'après constat du caractère infructueux du recrutement de fonctionnaires. Chaque année, un nombre d'autorisations de recrutement par grade est communiqué à chaque Direction. Les fonctionnaires peuvent candidater sur les emplois offerts. La durée du contrat est au plus de trois ans avec période d'essai de 1 à 3 mois. Par exception, il peut être conclu pour une durée entre 1 et 3 ans, se terminant au 31/08 pour tenir compte des vacances d'emploi .

Les contractuels de longue durée :

Force est de constater que le nombre d'autorisations augmente chaque année. 7 contractuels en 2020 dont 2 A et 5 C, en 2021, renouvellement de 12 mois pour un A et recrutement de 13 autres contractuels (3A, 1 B, 9 C). Sur ces 13 possibilités seuls 7 postes ont été pourvus (2A, 1B, 2 C) et ce jusqu'au 30/12/21.

Pour 2022 la DDFIP 34 a sollicité 18 autorisations de recrutement (2 A, 4B, 12C).

Les contractuels en situation de handicap :

En 2022, les autorisations pour le 34 concernent 3 emplois C, 1 à la Trésorerie hospitalière Est Hérault, 1 à la Trésorerie Hérault amandes et 1 au SGC Littoral.

Les contractuels de courte durée : les vacataires.

En 2021, 4841 jours et en 2022, 4424 jours.

Les PACTE :

En 2021, 3 emplois d'agents administratifs (1 au SIP Mosson, 1 au SIP Millénaire, 1 à la Trésorerie hospitalière Est Hérault avec prise de poste le 1^{er} décembre 2021. Le recrutement est ouvert aux jeunes de moins de 29 ans sans diplôme et aux personnes de 45 ans et plus bénéficiaires de minima sociaux.

Le service civique :

En 2021, la DDFIP 34 avait autorisation de recruter 13 volontaires du service civiques, 5 postes sont restés vacants, les autres ont intégré les services à compter du 15/12/21.

Une campagne de recrutement complémentaire de 5 volontaires est en cours.

L'alternance : les apprentis.

Contrat d'apprentissage de 1 à 3 ans, accompagné d'un maître de stage.

En 2021, 10 apprentis dont le contrat a débuté en septembre 2021.

Point 7 : 7-1 Bilan de la formation professionnelle 2021 (pour information).

En 2021, 1223 agents ont suivi une e-formation contre 497 en 2020.

48 formateurs ont assuré 140 sessions représentant 203 jours soit environ 4,3 jours par formateur et 1219 heures de formation.

Il est à noter que chaque agent changeant de métier se voit proposer un passeport formation.

Le chef de service a deux mois pour modifier le parcours proposé afin d'éviter d'inscrire les agents a des stages dont ils n'ont pas le besoin et éviter un absentéisme important.

Les besoins en stage sont recensés dans Gasel2 par le chef de service et un catalogue des formations existantes est à disposition de chaque agent (Flore)

7-2 Plan de la formation 2022 (pour avis).

Ce point est reporté au prochain CTL à défaut de production des documents de travail aux OS.

Point 8 : Budget exécuté en 2021 et Budget prévisionnel 2022 de la DDFIP (pour information).

Les locations immobilières constituent 20 % des charges globales, on note la récurrence des dépenses avec toutefois une baisse permanente des frais d'envoi et d'affranchissement.

Le budget prévisionnel s'inscrit dans la continuité avec toutefois la possibilité de voir une partie utilisée au financement des aléas du plan de relance, abondé pour 3735 K€ et des dépenses d'entretien préventif sur les biens domaniaux à hauteur de 315 K€.

Point 9 : Travaux du plan de relance en site occupé (pour information).

L'objectif est de réaliser des gains énergétiques et d'améliorer les conditions de vie au travail.

Site du Millénaire : (remplacement menuiseries extérieures, étanchéité toiture, isolation par l'extérieur, changement des luminaires). Les travaux se dérouleront en 3 phases correspondant aux 3 ailes du bâtiment (RDC et R+1).

Aile A (Est) : travaux prévus du 24/03 au 03/07/22.

Aile C (Nord) : travaux prévus du 05/07 au 12/10/22

Aile B (ouest) : travaux prévus du 29/09/22 au 05/01/23

Site de Lunel : les travaux débutent en mars par la toiture (panneaux photovoltaïques), isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement début juin de l'installation de chauffage rafraîchissement. Le déplacement temporaire des agents est prévu à compter de mai.

Site de Montmorency : changement des menuiseries extérieures, étanchéité des façades et isolation des toitures, pérennisation du système de chauffage, changement des luminaires. Phase des travaux de juillet 2022 à décembre 2023. Le RDC sera aménagé en 1^{er} pour installation du SGC en fin d'année puis le bâtiment B pour installation de la DAJ.

Site de Pezenas : isolation extérieure des façades, révision de la toiture et isolation, remplacement de l'installation de chauffage-clim, changement des menuiseries extérieures. Livraison prévue des travaux au 4^e trimestre 22 ce qui permettra d'installer les collèges de Sète et Bédarieux.

Point 10 : Bilan à mi-parcours du plan DGFIP 2020-2022 pour l'égalité professionnelle

Au 31/12/21, la DGFIP compte 58,2 % de femmes. Le plan d'action pour l'égalité professionnelle de la DGFIP a été adopté en CTR le 01/02/21 et publié le 08/03/21. Il est construit autour de 5 priorités : mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle, lutter contre les stéréotypes de genre, garantir l'égalité salariale et l'égalité dans les parcours professionnels, prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, améliorer la gouvernance. Il se décline en 20 mesures et 56 actions. A ce stade, 86 % des actions du plan 2020-2022 sont réalisées

Point 12 : Questions diverses

Vos représentants FO DGFIP 34 avait au cours d'un précédent CTL demandé des explications sur les modalités de remboursement des frais de missions. La Direction avait indiqué qu'un audit était programmé à cet effet pour le premier trimestre 2022. Cette échéance étant passée nous n'avons pas manqué de la relancer. Si l'audit est effectivement réalisé, les conclusions restent en suspens. Dossier à suivre...

Vos représentants titulaires en CTL : Bernadette JAGA – Olivier VERNEGEOL

	SECTION	BULLETTIN D'ADHESION	
		à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34	
NOM :		PRENOM :	
GRADE :	Echelon :	Indice :	
AFFECTATION :			
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
Fait à :	le	(signature)	
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant			
Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL			
☎ 04.67.15.75.65			

Section FO DGFIP 34
fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/
site national : www.fo-dgfip.fr/